



Compte rendu de la Réunion du vendredi 14 janvier 2022

Convocation 14 janvier 2022.

Présents : Mr MOULY Alain– Mr ROUSSEL Christian - Me GUERRERO Jeannine - Mr BARREAU Jean Guy

Excusé : Me MEYRUEIX Virginie. Donne pouvoir à ROUSSEL Christian

Absent : Mr BOULET Bernard
Me STEENBERGEN Aviva décédée.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance précédente 5 novembre 2022.
- 2 – Informations.
- 3 – Autorisation investissement avant vote budget 2022 (délibération).
- 4 – Canalisation eau potable le Mourlarié (Délibération).
- 5 – Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

1 – APPROBATION DUCOMPTE RENDU DU 05/11/2021 :

Le compte rendu du conseil du 05/11/2021 envoyé à chacun des membres du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

2 – INFORMATIONS :

Pas d'information de la communauté de communes, car il n'y a pas eu de réunion depuis le début de l'année.

Pour la commune de Rieussec :

Une tournée a été effectuée avec les pompiers pour voir ou implanter deux bornes à incendie, l'une à l'église, l'autre à Lamourlarié lors de l'installation de la nouvelle conduite d'eau potable.

3 – AUTORISATION INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2022 (délibération) :

Comme chaque début d'année et jusqu'à l'adoption du budget 2022 Monsieur le Maire ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 sans l'autorisation du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à engager les dépenses d'investissement.

Vote : accepté à l'unanimité des participants, une délibération est prise autorisant Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2021 soit 35 107 €

4 – CANALISATION EAU POTABLE LA MOURLARIE (Délibération):

Monsieur le Maire rappelle que la canalisation amenant l'eau au hameau de Lamourlarié n'est pas conforme, elle traverse des terrains privés, n'est pas enterrée sur toute sa longueur, elle est difficile d'accès, de plus l'eau livrée n'est pas traitée.

Dans le cadre de la mise en conformité du schéma directeur d'eau potable, il est envisagé la création d'une nouvelle canalisation sur le domaine public, le long du chemin communal N°5 (de Rieussec à Merlac), depuis le chemin de Fountingou jusqu'à Lamourlarié ; avec pose d'un sur-presseur au niveau de l'église.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de bien vouloir valider ce projet et de l'autoriser à déposer des demandes d'aides de l'état (DETR) et du département.

Vote : Après discussion, à l'unanimité des participants ce projet est accepté, un délibération est prise.

5 – QUESTIONS DIVERSES:

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h.

| Approbation du COMPTE RENDU du 5 novembre 2021 | | |
|---|--|--------------------------|
| BARREAU Jean Guy | BOULET Bernard <i>Absent</i> | GUERRERO Jeannine |
| MEYRUEIX Virginie <i>Donne pouvoir à ROUSSEL C.</i> | MOULY Alain | ROUSSEL Christian |
| STEENBERGEN Aviva <i>Décédée</i> | | |

La secrétaire de séance ROUSSEL Christian